

## Pégase 3



# Exonération Covid-19 et Aide au paiement des charges



Création le 04/09/2020



Lien pour Tuto YouTube URSSAF :  
[https://youtu.be/677I\\_dHruLw](https://youtu.be/677I_dHruLw)

Lien pour Tuto YouTube MSA :  
<https://youtu.be/J6ps7bmVge8>



## Suivi de la documentation

Date	Modifications	Points
04/09/2020	Création de la documentation	
21/09/2020	Modification de la copie écran de la procédure de bulletin de rappel	4.1
28/09/2020	Modification de la copie d'écran de la fiche société en page Infos Juridiques	2.1.1
28/09/2020	Modification de la copie d'écran de la fiche établissement en page Infos Juridiques – onglet exonération Covid-19	2.1.2
28/09/2020	Ajout d'un lien vers DSN info	5.3
28/09/2020	Gestion de l'aide au paiement des charges pour les mandataires	6



## Sommaire

<b>1 LE CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
<b>2 DANS PEGASE .....</b>	<b>9</b>
2.1 Les Fiches Société et Etablissement .....	9
2.1.1 Fiche Société .....	9
2.1.2 Fiche Etablissement .....	10
2.2 Les Profils salariés à exclure .....	11
2.3 Les Codes CTP URSSAF .....	12
2.4 La rubrique 839910 – URSSAF - Exonération Covid-19 .....	13
2.5 La rubrique 839920 – MSA - Exonération Covid-19 .....	17
<b>3 L'ETAT DE CONTRÔLE EXCEL .....</b>	<b>21</b>
<b>4 EXEMPLES .....</b>	<b>22</b>
4.1 Le bulletin de Septembre 2020 .....	22
4.2 La DSN URSSAF de Septembre 2020 .....	25
4.2.1 Le Bloc 20 de Versement .....	25
4.2.2 Les Blocs 22 et 23 de Septembre 2020 .....	26
4.2.3 Les Blocs 22 et 23 des différentes périodes exonérées .....	27
4.2.4 Les Blocs 78 et 81 des différentes périodes exonérées .....	28
4.3 La DSN MSA de Septembre 2020 .....	29
4.3.1 Le Bloc 20 de Versement .....	29
4.3.2 Le Bloc 82 de Septembre 2020 .....	30
4.3.3 Les Blocs 78 et 81 des différentes périodes exonérées .....	31
<b>5 LA MODIFICATION DU PAIEMENT .....</b>	<b>32</b>
5.1 La modification du paiement URSSAF .....	32
5.2 La modification du paiement MSA .....	34
5.3 Lien utile vers DSN info .....	36
<b>6 CAS PARTICULIERS .....</b>	<b>37</b>



## 1 LE CONTEXTE

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a entraîné une période de fermeture de mars à juin, une **Exonération de cotisations et contributions patronales** aux PME a été mise en place pour certains secteurs d'activités et sous certaines conditions.

Les salariés permettant l'octroi de cette exonération sont ceux ouvrant droit à l'**Allègement Général de Cotisations Patronales (AGCP)**, c'est-à-dire les salariés pour lesquels l'employeur est obligatoirement soumis au régime d'assurance chômage.

Il n'y a pas de limite de rémunération pour bénéficier de cette exonération patronale.

Ces entreprises pourraient également bénéficier d'une **Aide au paiement des charges**, correspondant à 20% des revenus d'activité pris en compte pour le calcul des cotisations, et déclarés par l'employeur entre le 1er février et le 31 mai 2020.

Cette Aide au paiement des charges sera imputable en 2020 sur les cotisations restantes dues auprès de l'URSSAF ou de la MSA.

« Cette exonération est applicable aux cotisations dues sur les rémunérations des salariés mentionnés au II de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale :

1° Au titre de la période d'emploi comprise entre le 1er février 2020 et le 31 mai 2020, par les employeurs de moins de deux cent cinquante salariés qui exercent leur activité principale :

- a) Soit dans ceux des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de covid-19 au regard de la réduction de leur activité, en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public.
- b) Soit dans les secteurs dont l'activité dépend de celle des secteurs mentionnés au a et qui ont subi une très forte baisse de leur chiffre d'affaires.

2° Au titre de la période d'emploi comprise entre le 1er février 2020 et le 30 avril 2020, par les employeurs de moins de dix salariés dont l'activité principale relève d'autres secteurs que ceux mentionnés au 1°, implique l'accueil du public et a été interrompue du fait de la propagation de l'épidémie de covid-19, à l'exclusion des fermetures volontaires.

En Guyane et à Mayotte, les périodes d'emploi prévues aux 1° et 2° du présent I s'étendent du 1er février 2020 jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel l'état d'urgence sanitaire prend fin dans ces collectivités.

Le cas échéant, pour les employeurs pour lesquels l'interdiction d'accueil du public a été prolongée, les périodes d'emploi prévues aux mêmes 1° et 2° s'étendent du 1er février 2020 jusqu'au dernier jour du mois précédent celui de l'autorisation d'accueil du public.

La perte de chiffre d'affaires requise pour bénéficier des mesures du présent I prend notamment en compte la saisonnalité importante de certains secteurs d'activité mentionnés aux a et b du 1°.

Les conditions de la mise en œuvre des 1° et 2° ainsi que la liste des secteurs d'activité mentionnés au présent I sont fixées par décret.

Cette exonération est appliquée sur les cotisations et contributions sociales mentionnées au présent I restant dues après application de la réduction prévue au I de l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale ou de toute autre exonération totale ou partielle de cotisations sociales ou de taux spécifiques, d'assiettes et de montants forfaitaires de cotisations. Elle est cumulable avec l'ensemble de ces dispositifs ».



**Formule de calcul de l'Exonération Covid-19**

=

**Charges patronales éligibles**

-

**Exonérations patronales déjà pratiquées**

**Charges patronales éligibles :**

Maladie (7%)  
Complément maladie (6%)  
Vieillesse plafonnée (1.9%)  
Vieillesse déplafonnée (8.55%)  
Allocations familiales (3.45%)  
Complément allocations familiales (1.8%)  
Accident du travail, *dans la limite prévue pour l'AGCP (0.69%)*  
FNAL 0.1% ou 0.5% (selon l'effectif)  
Solidarité (0.3%)  
Assurance chômage (4.05%)

**Exonérations patronales à prendre en compte :**

AGCP  
Aide à domicile  
DOM  
Saint Pierre et Miquelon  
TO  
ZRR  
Réduction Forfaitaire sur Heures supplémentaires

**Formule de calcul de l'Aide au paiement des charges**

=

**Brut soumis à cotisations de la période exonérée**

\*

**20%**



## Les secteurs particulièrement touchés par la crise

Téléphériques et remontées mécaniques  
Hôtels et hébergement similaire  
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée  
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs  
Restauration traditionnelle  
Cafétérias et autres libres-services  
Restauration de type rapide  
Services de restauration collective sous contrat, de cantines et restaurants d'entreprise  
Services des traiteurs  
Débits de boissons  
Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée  
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport  
Activités des agences de voyage  
Activités des voyagistes  
Autres services de réservation et activités connexes  
Organisation de foires, événements publics ou privés, salons ou séminaires professionnels, congrès  
Agences de mannequins  
Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)  
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs  
Arts du spectacle vivant  
Activités de soutien au spectacle vivant  
Création artistique relevant des arts plastiques  
Gestion de salles de spectacles et production de spectacles  
Gestion des musées  
Guides conférenciers  
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires  
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles  
Gestion d'installations sportives  
Activités de clubs de sports  
Activité des centres de culture physique  
Autres activités liées au sport  
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes  
Autres activités récréatives et de loisirs  
Entretien corporel  
Trains et chemins de fer touristiques  
Transport transmanche  
Transport aérien de passagers  
Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance  
Cars et bus touristiques  
Balades touristiques en mer  
Production de films et de programmes pour la télévision  
Production de films institutionnels et publicitaires  
Production de films pour le cinéma  
Activités photographiques  
Enseignement culturel



## **Les secteurs dépendant des secteurs de la liste 1 et éligibles en cas de perte de 80% du chiffre d'affaire**

Culture de plantes à boissons  
Culture de la vigne  
Pêche en mer  
Pêche en eau douce  
Aquaculture en mer  
Aquaculture en eau douce  
Production de boissons alcooliques distillées  
Fabrication de vins effervescents  
Vinification  
Fabrication de cidre et de vins de fruits  
Production d'autres boissons fermentées non distillées  
Fabrication de bière  
Production de fromages sous appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée  
Fabrication de malt  
Centrales d'achat alimentaires  
Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons  
Commerce de gros de fruits et légumes  
Herboristerie/ horticulture/ commerce de gros de fleurs et plans  
Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles  
Commerce de gros de boissons  
Mareyage et commerce de gros de poissons, coquillages, crustacés  
Commerce de gros alimentaire spécialisé divers  
Commerce de gros de produits surgelés  
Commerce de gros alimentaire  
Commerce de gros non spécialisé  
Commerce de gros de textiles  
Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques  
Commerce de gros d'habillement et de chaussures  
Commerce de gros d'autres biens domestiques  
Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien  
Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services  
Blanchisserie-teinturerie de gros  
Stations-service  
Enregistrement sonore et édition musicale  
Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision  
Distribution de films cinématographiques  
Editeurs de livres  
Prestation/ location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, photographie, lumière et pyrotechnie  
Services auxiliaires des transports aériens  
Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur  
Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers.



## Liste des codes APE concernés par ces mesures

- 0121** Culture de la vigne  
**0127** Culture de plantes à boissons  
**013** Reproduction de plantes  
**03** Pêche et aquaculture  
**1051C** Fabrication de fromage  
**1101** Production de boissons alcooliques distillées  
**1102** Production de vin (de raisin)  
**1103** Fabrication de cidre et de vins de fruits  
**1104** Production d'autres boissons fermentées non distillées  
**1105** Fabrication de bière  
**1106** Fabrication de malt  
**4617** Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac  
**4631** Commerce de gros de fruits et légumes  
**4633** Commerce de gros de produits laitiers, huiles et matières grasses comestibles  
**4634** Commerce de gros de boissons  
**4638** Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques  
**4641** Commerce de gros de textiles  
**4642** Commerce de gros d'habillement et de chaussures  
**4644** Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien  
**4649** Commerce de gros d'autres biens domestiques  
**4669C** Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services  
**469** Commerce de gros non spécialisé  
**4711A** Commerce de détail de produits surgelés  
**473** Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
**491** Transport ferroviaire interurbain de voyageurs  
**4932** Transports de voyageurs par taxis  
**4939B** Autres transports routiers de voyageurs  
**4939C** Téléphériques et remontées mécaniques  
**501** Transports maritimes et côtiers de passagers  
**503** Transports fluviaux de passagers  
**511** Transports aériens de passagers  
**5223** Services auxiliaires des transports aériens  
**551** Hôtels et hébergement similaire  
**552** Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée  
**553** Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs  
**56** Restauration  
**5811** Édition de livres  
**59** Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale  
**742** Activités photographiques  
**7711A** Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers  
**7721** Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport  
**79** Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes  
**823** Organisation de salons professionnels et congrès  
**8551** Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs  
**8552** Enseignement culturel  
**9001** Arts du spectacle vivant  
**9002** Activités de soutien au spectacle vivant  
**9003A** Création artistique relevant des arts plastiques  
**9004** Gestion de salles de spectacles  
**9102** Gestion des musées  
**9103** Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires  
**9104** Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles  
**93** Activités sportives, récréatives et de loisirs  
**9601A** Blanchisserie-teinturerie de gros  
**9604** Entretien corporel



## 2 DANS PEGASE

### 2.1 Les Fiches Société et Etablissement



Si l'entreprise est concernée par ce mécanisme d'Exonération Covid-19 et d'Aide au paiement des charges, il est impératif de le mettre en place sur les bulletins de Septembre 2020 et à déclarer dans la DSN de Septembre 2020 (échéance du 05/10 ou du 15/10).

**Il ne sera pas possible de le mettre en place après cette période.**

Il est impératif d'avoir effectué l'ensemble des saisies et/ou régularisations de saisies d'activité partielle avant l'activation de l'Exonération Covid-19 et l'Aide au paiement des charges.

C'est à l'utilisateur de s'assurer que l'entreprise peut bénéficier ou non de l'Exonération Covid-19. En cas de doute sur votre éligibilité, rapprochez-vous de votre URSSAF et/ou de votre MSA.

Il devra alors activer par Société ou par Etablissements l'Exonération Covid-19 et la période souhaitée.

#### 2.1.1 Fiche Société

Menu : Gestion/Sociétés/Onglet Société/Page Infos juridiques

**Sociétés [DEMO] - DEMONSTRATION**

Période courante **07/2020** valide à partir du **01/01/2020**

**Société** **Etablissements**

Numéro de Siren	328386503	Code NAF	1061A	Forme juridique	SA	
Activité	Editeur de logiciels					
Convention collective	3018 BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGÉNIEURS CONSEILS, SOCIÉTÉS DE CO					
Conv. collect. DADS-U	1486	Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études te				
Exonération de cotisations patronales spécifique liée à l'épidémie Covid-19						
<b>Pas d'exonération</b>						
Pas d'exonération						
Exonération de charges de février à mai 2020						
Exonération de charges de février à avril 2020						
Exonération de charges au-delà de mai 2020						

Forfait Social Pénibilité Emploi des seniors Jeunes entreprises innovantes Traitement de la paie Cotisations Divers

Ne pas soumettre à forfait social les valeurs suivantes **Aucun**

« Pour les sommes réparties à compter du 1er janvier 2019, les entreprises de moins de 50 salariés sont non soumises au forfait social sur intérressement et participation et leurs abondements. Les entreprises de 50 à moins de 250 salariés sont non soumises à forfait social pour l'intérressement uniquement. »

Identité  
Infos juridiques  
Effectifs  
Compteurs  
Banques  
Horaires  
Planning  
Paramétrages  
Options  
Carte services  
DADS-U  
DSN  
Utilisateurs  
Chps Param.  
Commentaire

← → 🔍 ⚡ Créer ✖ Effacer ✓ Valider ⚡ Quitter ⚡ Aide



## 2.1.2 Fiche Etablissement

Menu : Gestion/Sociétés/Onglet Etablissements/Page Infos juridiques/Onglet Exonération Covid-19

Sociétés DEMONSTRATION - Etablissements [00001] - DEMO CAS GENERAL

Période courante 07/2020 valide à partir du 01/01/2020

Société	Etablissements
---------	----------------

Numéro de Siret (Siren + Nic) 328386503 00002 Code NAF (ancien APE) 1061A

Activité Editeur de logiciels

Convention collective 3018 BUREAUX D 'ETUDES TECHNIQUES, CABINETS D 'INGENIEURS CONSEILS, SOCIETES DE CI

Conv. collective DADS-U 1486 Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'étuc

Identité  
Infos juridiques  
Centres cotisat.  
Planning  
Paramétrages  
DSN  
Options  
Commentaire

Générales ZFU ZRD Taxe sur Salaires Traitement de la paie OPCA Pénibilité Exonération Covid-19

Exonération de cotisations patronales spécifique liée à l'épidémie Covid-19

Exonération applicable selon le paramétrage de l'entreprise.

Selon paramétrage société  
Selon paramétrage société  
Exonération de charges de février à mai 2020  
Exonération de charges de février à avril 2020  
Exonération de charges au-delà de mai 2020  
Pas d'exonération

Exonération de cotisations patronales spécifique liée à l'épidémie Covid-19

Exonération de charges au-delà de mai 2020

Exonération applicable jusqu'à la période  
L'exonération est prolongée dans les deux cas suivants (loi de finances rectificative) - Exonération jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel l'état d'urgence Guyane-Mayotte. - Exonération jusqu'au dernier jour du mois précédent la fin de l'interdiction lesquelles cette interdiction n'a pas encore été levée.

Créer Effacer Valider Quitter Aide

Suite à la parution du décret de l'exonération COVID, nous avons ajouté à partir de la version 6.58.3 la possibilité d'appliquer l'exonération au-delà de mai 2020.

Les entreprises concernées devront alors sélectionner « exonération des charges au-delà de mai 2020 ».

Une autre liste déroulante apparaîtra afin de permettre de renseigner jusqu'à quel mois l'exonération est applicable.

Exonération de cotisations patronales spécifique liée à l'épidémie Covid-19

Exonération de charges au-delà de mai 2020

Exonération applicable jusqu'à la période

L'exonération est prolongée dans les deux cas suivants (loi de finances rectificative) - Exonération jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel l'état d'urgence Guyane-Mayotte. - Exonération jusqu'au dernier jour du mois précédent la fin de l'interdiction lesquelles cette interdiction n'a pas encore été levée.

June 2020  
Juillet 2020  
Août 2020  
Septembre 2020  
Octobre 2020  
Novembre 2020  
Décembre 2020



## 2.2 Les Profils salariés à exclure

Les salariés permettant l'octroi de cette exonération sont ceux ouvrant droit à l'**Allègement Général de Cotisations Patronales (AGCP)**, c'est-à-dire les salariés pour lesquels l'employeur est obligatoirement soumis au régime d'assurance chômage.

Par conséquent il est nécessaire d'exclure toutes ces populations par leurs Profils salariés.

Menu : Fichier/Profils salariés/Profils salariés/Onglet Paramètres Divers

Profils salariés [DIRIG] - Dirigeant - Mandataire

Nom du Profil **Dirigeant - Mandataire** Profil désactivé

Paramètres Divers Paramètres DADS-U Paramètres DSN Initialisation Salariés Paramétrage Rubriques Module calendrier Conv. ▶ ▷

Inclure les salariés de ce profil dans les effectifs de la Ducs   
Induire dans le calcul des effectifs DSN   
Exclure les salariés de ce profil du dispositif d'aide à l'emploi HCR   
Exclure les salariés de ce profil du recouvrement des cotisations Pôle Emploi par l'URSSAF   
Exclure les salariés de ce profil du calcul des rémunérations de la taxe sur salaires   
Déclarer le total du brut dans la DTMO-MSA   
Appliquer l'allègement général renforcé de cotisations patronales dès le 01/01/2019   
**Exclude le salarié de l'exonération Covid-19**

Ce profil concerne les salariés **Cadres**

**Bulletin modèles**  
Bulletin modèle utilisé par défaut pour les salariés de ce profil **DIRIG** Dirigeant - Mandataire  
Pour <non défini> utiliser   
Pour <non défini> utiliser

**Centralisation comptable**  
N° compte de salaires    
Prendre en compte le détail des écritures (salarié/rubriques)

**Audiens**  
Groupe de cotisants générique attaché au profil Tapez [Ctrl] + G pour créer un nouveau groupe de cotisants



## 2.3 Les Codes CTP URSSAF



Pour permettre la déclaration en DSN de l'Exonération Covid-19 et de l'Aide au paiement des charges pour le régime URSSAF, il convient de créer 2 nouveaux codes CTP (2 de plus si vous relevez du régime Alsace-Moselle).

Menu : Fichier/Tables diverses/Codes DUCS/URSSAF

**Pour la France (hors Alsace-Moselle) :**

### 051– AIDE AU PAIEMENT DES CHARGES



### 667 – EXONERATION COVID19

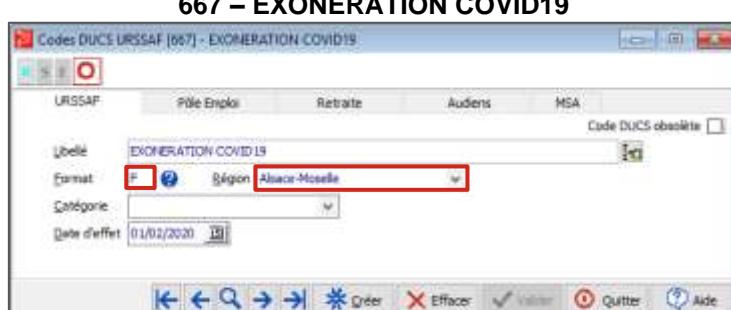


**Pour l'Alsace-Moselle :**

### 051 – AIDE AU PAIEMENT DES CHARGES



### 667 – EXONERATION COVID19





## 2.4 La rubrique 839910 – URSSAF - Exonération Covid-19



Une nouvelle rubrique d'exonération est à créer, le code est donné à titre indicatif (*si celui-ci n'est pas disponible, choisir un numéro approchant*).

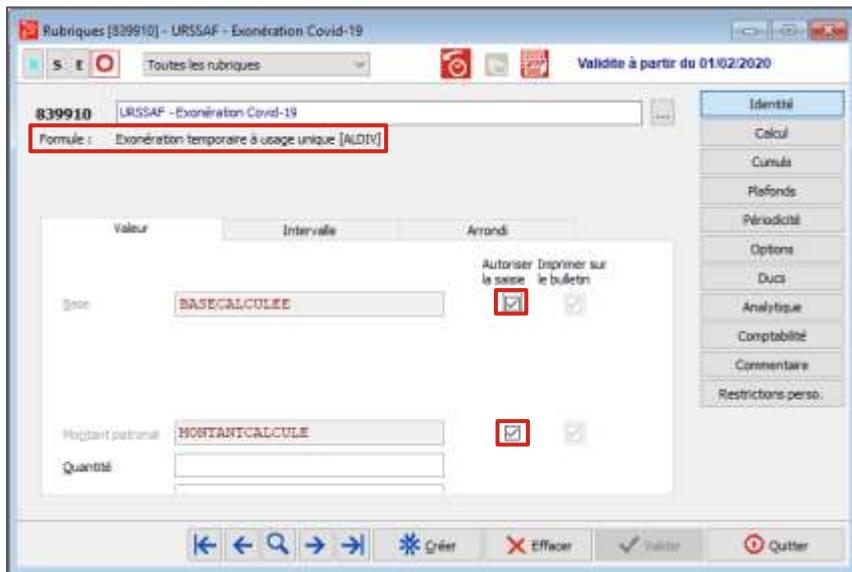
- Cette rubrique s'insérera automatiquement sur les bulletins de Septembre 2020 (*il ne sera pas possible de l'insérer manuellement*).
- Il y aura autant de rubriques sur le bulletin que de périodes concernées par l'Exonération Covid-19.
- L'insertion des rubriques se fait de la période la plus ancienne à la plus récente, de haut en bas.
- La base de la rubrique correspond au Brut soumis à cotisation de la période exonérée.
- Le montant patronal de la rubrique correspond au Montant de l'exonération de la période exonérée.
- Il est possible de forcer la Base et/ou le Montant patronal de la rubrique (*les bases et/ou montants forcés seront bien pris en compte en DSN*).
- La rubrique ne s'insère pas si le Profil est exclu du calcul de l'Exonération.

 **Elle doit se situer au-dessous de toutes les rubriques d'exonérations patronales existantes dans votre Plan de paie.**

Menu : Gestion/Rubriques/Rubriques/Société de Référence

- **Page Identité :**

- Code rubrique : 839910
- Code formule : ALDIV
- Libellé : URSSAF – Exonération Covid-19





- **Page Calcul :**

- Organisme de cotisation : URSSAF

Rubriques [839910] - URSSAF - Exonération Covid-19

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/02/2020

La rubrique se calcule si... [Ouvrir la pour modifier]

pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul

Organisme de cotisation: URSSAF

Identité

Calcul

Cumul

Plafonds

Péiodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Restrictions perso.

Créer

Effacer

Valider

Quitter

- **Page Options/Onglet DSN/Données agrégées :**

- Code de cotisation : 667
- Qualifiant d'assiette : 921
- Cas particulier : Réduction patronale

Rubriques [839910] - URSSAF - Exonération Covid-19

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/02/2020

DADS-U DSN Planning Divers

Général Données agrégées Données normatives

Code de cotisation: 667

Code de cotisation pour la portabilité:

Qualifiant d'assiette: 921-Assiette plafonnée

Cas particuliers de cotisation: Réduction patronale

Identité

Calcul

Cumul

Plafonds

Péiodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Restrictions perso.

Créer

Effacer

Valider

Quitter



- Page Options/Onglet DSN/Données nominatives :

- Bloc 78.001 : 03-Assiette brute déplaconnée
- Ne pas cumuler les bases : cochée
- Bloc 81.001 : 910-Potentielle nouvelle cotisation C

Rubriques [839910] - URSSAF - Exonération Covid-19

Toutes les rubriques

DSN Planning Divers

Identité

Calcul

Cumul

Plafonds

Péodicité

Options

Duot

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Restrictions perso.

Autre élément de revenu brut - Type (54.001)

Autre élément de revenu brut - Montant déclaré (54.002)

Code de base assujettie (78.001)

Ne pas cumuler les bases des rubriques pour ce code pour un même bulletin

Type de composant de base assujettie (79.001)

Code de cotisation individuelle (81.001)

03-Assiette brute déplaconnée

910- Potentielle nouvelle cotisation C

Créer Effacer Valider Quitter

- Page Options/Onglet Divers :

- Option d'impression : Ne jamais imprimer (*il n'y a aucune obligation d'imprimer cette rubrique sur les bulletins*)

Rubriques [839910] - URSSAF - Exonération Covid-19

Toutes les rubriques

DSN Planning Divers

Identité

Calcul

Cumul

Plafonds

Péodicité

Options

Duot

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Restrictions perso.

Divers

Zone de saisie principale

Mode d'insertion par défaut

Unité

Rubrique filtre ?

Importation d'éléments de paie

Code interface de la rubrique

Colonne récupérant les imports

Options d'impression

Mode d'impression

Ne jamais imprimer

En gras

Sécurité

Niveau d'accès à la rubrique

Affichage dans le justificatif du calcul

Créer Effacer Valider Quitter



- Page Comptabilité :

- Ventilation : URSSAF

Rubriques [309910] - URSSAF - Exonération Covid-19

Validité à partir du 01/02/2020

Ventilation URSSAF URSSAF

Impulsion Type : ventilation Niveau : référence Imputation rubrique Créez Effacez

Détail des comptes par salaire ?

**Part salariale**

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
431000	URSSAF	C	<input type="checkbox"/>

**Part patronale**

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
431000	URSSAF	C	<input type="checkbox"/>
645100	URSSAF	D	<input type="checkbox"/>

Identité Calcul Cumulé Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Créez Effacez Valider Quitter





## 2.5 La rubrique 839920 – MSA - Exonération Covid-19



Une nouvelle rubrique d'exonération est à créer, le code est donné à titre indicatif (*si celui-ci n'est pas disponible, choisir un numéro approchant*).

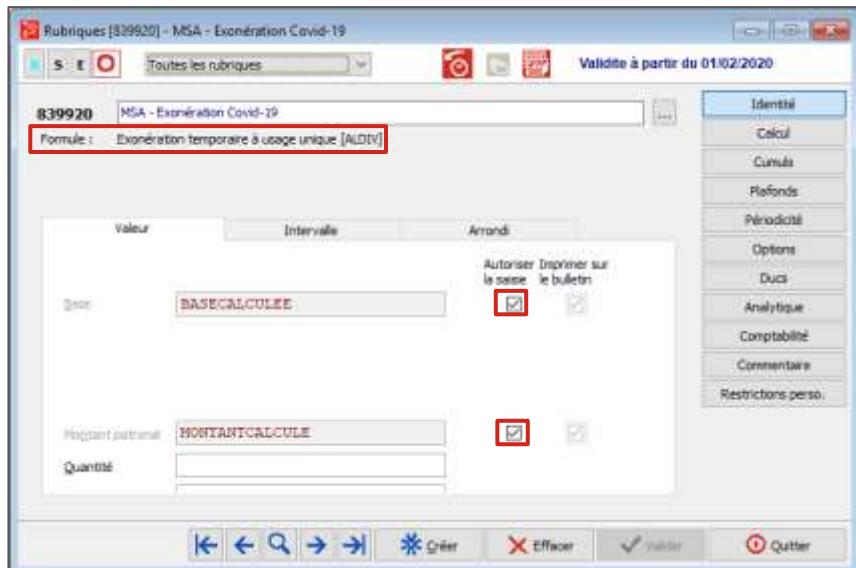
- Cette rubrique s'insèrera automatiquement sur les bulletins de Septembre 2020 (*il ne sera pas possible de l'insérer manuellement*).
- Il y aura autant de rubriques sur le bulletin que de périodes concernées par l'Exonération Covid-19.
- L'insertion des rubriques se fait de la période la plus ancienne à la plus récente, de haut en bas.
- La base de la rubrique correspond au Brut soumis à cotisation de la période exonérée.
- Le montant patronal de la rubrique correspond au Montant de l'exonération de la période exonérée.
- Il est possible de forcer la Base et/ou le Montant patronal de la rubrique (*les bases et/ou montants forcés seront bien pris en compte en DSN*).
- La rubrique ne s'insère pas si le Profil est exclu du calcul de l'Exonération.

 **Elle doit se situer au-dessous de toutes les rubriques d'exonérations patronales existantes dans votre Plan de paie.**

**Menu : Gestion/Rubriques/Rubriques/Société de Référence**

- **Page Identité :**

- Code rubrique : 839920
- Code formule : ALDIV
- Libellé : MSA – Exonération Covid-19





- Page Calcul :

- Organisme de cotisation : MSA



Rubriques [839820] - MSA - Exonération Covid-19

Toutes les rubriques | [Ouvrir la pour modifier] | Valide à partir du 01/02/2020

La rubrique se calcule si... | Pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul

Organisme de cotisation : **MSA** | MSA SECURITE SOCIAL

Identité | Calcul | Consulte | Plafonds | Périodicité | Options | Ducs | Analytique | Comptabilité | Commentaire | Restrictions perso.

Créer | Effacer | Valider | Quitter

- Page Options/Onglet DSN/Général :

- Bloc 82.002 : 023-Cotisation assise sur le chiffre d'affaire  
(ce code est recyclé par la MSA, car le cahier technique DSN n'avait pas de valeur de réserve)

Rubriques [839820] - MSA - Exonération Covid-19

Toutes les rubriques | [Ouvrir la pour modifier] | Valide à partir du 01/02/2020

DADS-U DSN Planning Divers

Général Données agrégées Données nominatives

Unité d'expression du volume de l'activité ou de l'inactivité (53.003)

Type de prime, gratification ou indemnité (92.001)

Type de cotisation (82.002) : **023-Cotisation assise sur le chiffre d'affaire**

Type de base spécifique Agric-Arrco (92.001)

Code de base spécifique (92.002)

Cotisation individu non salarié (94.001)

Identité | Calcul | Consulte | Plafonds | Périodicité | Options | Ducs | Analytique | Comptabilité | Commentaire | Restrictions perso.

Créer | Effacer | Valider | Quitter



- **Page Options/Onglet DSN/Données nominatives :**

- Bloc 78.001 : 03-Assiette brute déplafonnée
- Ne pas cumuler les bases : cochée
- Bloc 81.001 : 910-Potentielle nouvelle cotisation C

Rubriques [839920] - MSA - Exonération Covid-19

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/02/2020

DADS-U DSN Planning Divers

Général Données agrégées Données nominatives

Autre élément de revenu brut - Type (54.001)

Autre élément de revenu brut - Montant déclaré (54.002)

Code de base assujettie (78.001) 03-Assiette brute déplafonnée

Ne pas cumuler les bases des rubriques pour ce code pour un même bulletin

Type de composant de base assujettie (79.001)

Code de cotisation individuelle (81.001) 910- Potentielle nouvelle cotisation C

Identité

Calcul

Cumul

Plafonds

Péodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter

- **Page Options/Onglet Divers :**

- Option d'impression : Ne jamais imprimer (*il n'y a aucune obligation d'imprimer cette rubrique sur les bulletins*)

Rubriques [839920] - MSA - Exonération Covid-19

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/02/2020

DADS-U DSN Planning Divers

Divers

Zone de saisie principale: Base

Mode d'injection par défaut: Variable

Unité:

Rubrique liée?

Importation d'éléments de paie

Code interface de la rubrique: 835160

Colonne récupérant les imports: Base

Options d'impression

Mode d'impression: Ne jamais imprimer

En gras

Sécurité

Niveau d'accès à la rubrique: 1

Affichage dans le justificatif du calcul

Identité

Calcul

Cumul

Plafonds

Péodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter



- Page Comptabilité :

- Ventilation : MSA



Rubriques [339920] – MSA - Exonération Covid-19

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/02/2020

Ventilation MSA MSA

Imputation Type : ventilation Niveau : référence Imputation rubrique Créez Effacez

Détail des comptes par salarié ?

**Part salariale**

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
431010	MSA	C	<input type="checkbox"/>

**Part patronale**

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
431010	MSA	C	<input type="checkbox"/>
645010	MSA	D	<input type="checkbox"/>

Identité Calcul Consulte Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilisé Commentaire Restrictions perso.

Créez Effacez Valider Quitter



### 3 L'ETAT DE CONTRÔLE EXCEL

Une fois les bulletins de Septembre 2020 créés, il sera possible de générer un Etat de contrôle sous Excel afin de contrôler les Exonérations Covid-19 et l'Aide au paiement des charges calculées en Paie et déclarés en DSN.



**Menu : Etats/Allègements et Exonérations/Exonération spécifique Covid-19**

EXONERATION PATRONALE SPECIFIQUE COVID-19											
Societe FORMATION											
Code Etab	Etablissement	Matricule	Nom	Prenom	Code Bulletin	Date de début	Date de fin	Montant des cotisations	Montant de l'exonération pratiquée	Exonération calculée	Brut soumis pour calcul de l'aide
000001	URSSAF	00000001	APPRENTI	URSSAF	002	01/02/2020	29/02/2020	212,46	212,46	0,00	815,91
000001	URSSAF	00000001	APPRENTI	URSSAF	003	01/03/2020	31/03/2020	212,46	212,46	0,00	815,91
000001	URSSAF	00000001	APPRENTI	URSSAF	004	01/04/2020	30/04/2020	0,00	0,00	0,00	815,91
000001	URSSAF	00000001	APPRENTI	URSSAF	005	01/05/2020	31/05/2020	212,46	212,46	0,01	815,91
000001	URSSAF	00000002	EMPLOYEE	URSSAF	002	01/02/2020	29/02/2020	468,72	287,82	130,10	1 800,00
000001	URSSAF	00000002	EMPLOYEE	URSSAF	003	01/03/2020	31/03/2020	468,72	287,82	130,10	1 800,00
000001	URSSAF	00000002	EMPLOYEE	URSSAF	004	01/04/2020	30/04/2020	0,00	0,00	0,00	0,00
000001	URSSAF	00000002	EMPLOYEE	URSSAF	005	01/05/2020	31/05/2020	468,72	287,82	130,10	1 800,00
000001	URSSAF	00000003	CADRE JOUR	URSSAF	002	01/02/2020	29/02/2020	1 349,07	0,00	1 349,07	4 500,00
000001	URSSAF	00000003	CADRE JOUR	URSSAF	003	01/03/2020	31/03/2020	1 349,07	0,00	1 349,07	4 500,00
000001	URSSAF	00000003	CADRE JOUR	URSSAF	004	01/04/2020	30/04/2020	0,00	0,00	0,00	0,00
000001	URSSAF	00000003	CADRE JOUR	URSSAF	005	01/05/2020	31/05/2020	1 349,07	0,00	1 349,07	4 500,00
000004	MSA	00000001	EMPLOYEE	MSA	002	01/02/2020	29/02/2020	442,68	331,16	111,52	1 700,00
000004	MSA	00000001	EMPLOYEE	MSA	003	01/03/2020	31/03/2020	442,68	331,16	111,52	1 700,00
000004	MSA	00000001	EMPLOYEE	MSA	004	01/04/2020	30/04/2020	442,68	331,16	111,52	1 700,00
000004	MSA	00000002	TRAVAILLEUR OCCASIONNEL	MSA	001	01/02/2020	29/02/2020	264,32	264,32	0,00	1 015,00
000004	MSA	00000002	TRAVAILLEUR OCCASIONNEL	MSA	002	01/03/2020	31/03/2020	264,32	264,32	0,00	1 015,00
000004	MSA	00000002	TRAVAILLEUR OCCASIONNEL	MSA	003	01/04/2020	30/04/2020	264,32	264,32	0,00	1 015,00

Le fichier se génère par Société et en Excel uniquement.

Dans Excel, il est possible de filtrer par Etablissement afin de contrôler le total des **charges patronales éligibles** prises en compte, les **exonérations patronales prises en compte**, l'**Exonération Covid-19 calculée** ainsi que le **Brut soumis à cotisation** qui sert de base de calcul à l'Aide au paiement des charges.

Ces valeurs doivent se retrouver en DSN.



## 4 EXEMPLES

## 4.1 Le bulletin de Septembre 2020

A la création des bulletins de Septembre 2020, les rubriques d'Exonération Covid-19, s'insèrent automatiquement.

Une rubrique par période, de la période la plus ancienne à la plus récente, de haut en bas.

- Si la société est paramétrée de Février à Mai alors 4 rubriques en Paie.

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	
010000	Salaire mensuel	R	151.67	11.868	1800.00			i
<b>400000</b>	<b>Total du brut</b>	<b>F</b>	<b>151.67</b>		<b>1800.00</b>			
410000	URSSAF Déplaftonnée - Cas gén...	R	1800.00	0.400	7.20	9.200	165.60	i
410080	URSSAF Complément Maladie	R				6.000		
410090	URSSAF Complément Maladie (...)	R				-6.000		
410200	URSSAF Accident Travail - Cas ...	R	1800.00			2.100	37.80	
410300	URSSAF Majoraion Alsace Moselle	R	1800.00					i
410305	URSSAF Majo. Alsace Moselle (...)	V						
410600	URSSAF Plafonnée - Cas général	R	1800.00	6.900	124.20	8.550	153.90	i
410700	URSSAF Fnal (-50 Sal.) - Cas g...	R	1800.00			0.100	1.80	
441000	URSSAF AF - Cas général	R	1800.00			3.450	62.10	
441010	URSSAF Complément AF	R				1.800		
441020	URSSAF Complément AF (Régul.)	R				-1.800		
600000	URSSAF Fnal (+50 Sal.) - Cas g...	R						i
600200	URSSAF Versement Transport	R	1800.00			2.000	36.00	
630010	Pôle Emploi - Ta+Tb - Cas général	R	1800.00			4.050	72.90	
630200	Pôle Emploi - Ags - Cas général	R	1800.00			0.150	2.70	
631600	Pôle Emploi - Majo. CDD Usage ...	R	1800.00					
637000	URSSAF Contribution au dialog...	R	1800.00			0.016	0.29	
668020	Retraite TU1	V	1800.00	3.150	56.70	4.720	84.96	i
668030	Retraite TU2	V		8.640		12.950		i
669020	CEG TU1	V	1800.00	0.860	15.48	1.290	23.22	i
669030	CEG TU2	V		1.080		1.620		i
669040	CET TU1+TU2	V		0.140		0.210		i
800600	Prévoyance %C% Non Cadre TA	R	1800.00	0.100	1.80	0.200	3.60	i
800700	Prévoyance %C% Non Cadre TB	R		0.001		0.200		i
810000	Mutuelle %C% non cadre forfai...	R			15.00		35.00	i
835500	URSSAF - AGCP	R	1800.00				-243.00	i
835510	Pôle Emploi - AGCP	V					-44.82	i
835520	Retraite Complémentaire - AGCP	V					-66.42	i
839000	URSSAF Réduction cotisations ...	R		11.310				
839200	URSSAF Réduction cotisations ...	R				1.500		
839550	Part non exo Fiscale HS/HC	R						i
839910	<i>URSSAF - Exonération Covid-19</i>	V	1800.00				-180.90	i
839910	<i>URSSAF - Exonération Covid-19</i>	V	1800.00				-180.90	i
839910	<i>URSSAF - Exonération Covid-19</i>	V						i
839910	<i>URSSAF - Exonération Covid-19</i>	V	1800.00				-180.90	i



- Si la société est paramétrée de Février à Avril, alors 3 rubriques en Paie.

R	S	E	⊕	⊖	✖	✖	⌚	Bulletin n° 9 du 30/09/2022		
Code	Libellé Rubrique	C		Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	!	
010000	Salaire mensuel	R		151.67	11.209	1700.00				
<b>400000</b>	<b>Total du brut</b>	<b>F</b>		<b>151.67</b>		<b>1700.00</b>				
450000	MSA Maladie totalité	R		1700.00			7.000	119.00		
450080	MSA Complément Maladie	R					6.000			
450090	MSA Complément Maladie (Régul.)	R					-6.000			
450400	MSA Vieillesse totalité	R		1700.00	0.400	6.80	1.900	32.30		
450600	MSA Vieillesse plafonnée	R		1700.00	6.900	117.30	8.550	145.35		
450800	MSA Accident du travail	R		1700.00			2.780	47.26		
458500	MSA Contribution Solidarité Aut...	R		1700.00			0.300	5.10		
458700	MSA Cotisation Alsace totalité	R		1700.00						
459000	MSA Fonds National d'Aide au L...	R		1700.00			0.100	1.70		
459020	MSA Fonds National d'Aide au L...	R							!	
459100	MSA Versement de Transport	R		1700.00			3.000	51.00		
459200	MSA Allocations Familiales	R		1700.00			3.450	58.65		
459210	MSA Complément AF	R					1.800			
459220	MSA Complément AF (Régul.)	R					-1.800			
635010	MSA Pôle Emploi - Ta+Tb	R		1700.00			4.050	68.85		
635200	MSA Pôle Emploi - Ags	R		1700.00			0.150	2.55		
636200	MSA Pôle Emploi - Majo. CDD U...	R		1700.00						
637010	MSA Contribution au dialogue s...	R		1700.00			0.016	0.27		
668070	MSA Retraite TU1	V		1700.00	3.150	53.55	4.720	80.24		
668080	MSA Retraite TU2	V			8.640		12.950			
669090	MSA CEG TU1	V		1700.00	0.860	14.62	1.290	21.93		
669100	MSA CEG TU2	V			1.080		1.620			
669110	MSA CET TU1+TU2	V			0.140		0.210			
724000	AGRI Prevoyance non cadre GI...	R			0.030		0.200			
724100	AGRI Prevoyance non cadre C...	R			0.002		0.300			
724600	MSA Médecine du travail sur Ta	R		1700.00			0.420	7.14		
725070	MSA ASCPA	R		1700.00			0.040	0.68		
725080	MSA ANEFA	R		1700.00	0.010	0.17	0.010	0.17		
725090	MSA AFNCA	R		1700.00			0.050	0.85		
725100	MSA PROVEA	R		1700.00			0.200	3.40		
810000	Mutuelle %C% non cadre forfai...	R				15.00		35.00		
835600	MSA AGCP	R		1700.00				-407.66		
839400	MSA Réduction cotisations Sala...	R			11.310					
839550	Part non exo Fiscale HS/HC	R								
839600	MSA Réduction cotisations Patr...	R				1.500				
839920	MSA - Exonération Covid-19	V		1700.00				-111.52		
839920	MSA - Exonération Covid-19	V		1700.00				-111.52		
839920	MSA - Exonération Covid-19	V		1700.00				-111.52		



Si la société n'a pas de période d'exonération de définie ou si le profil salarié est exclu, alors aucune rubrique en Paie.

La base de la rubrique se valorise avec le Brut soumis à cotisations de la période exonérée.

Le montant patronal de la rubrique se valorise avec le montant de l'Exonération Covid-19 de la période exonérée.

La base et le montant patronal peuvent être forcés, les valeurs forcées seront bien prises en compte en DSN.

Il est possible de visualiser le détail de calcul en double-cliquant sur le « **i** » de chaque rubrique.



Pour les salariés sortis pendant la période d'exonération, il sera impératif de leur créer un bulletin de Rappel afin que les rubriques puissent se calculer et se déclarer en DSN.

(cf. Notice : [DSN GESTION D UN BULLETIN APRES DEPART D UN SALARIE](#))



## 4.2 La DSN URSSAF de Septembre 2020



### 4.2.1 Le Bloc 20 de Versement

<b>20 Versement organisme de protection sociale</b>		
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	79484650100011
20.003	BIC	AGRIFRPP869
20.004	IBAN	FR7616906130035100900097135
<b>20.005</b>	<b>Montant du versement</b>	<b>1714.00</b>
20.006	Date de début de période de rattachement	01092020
20.007	Date de fin de période de rattachement	30092020
20.010	Mode de paiement	05 / 05-prélèvement SEPA

#### Le montant du versement de Septembre 2020

=

Total des charges URSSAF / Pôle Emploi de Septembre 2020

-

Le total des exonérations Covid-19 de toute la période de référence



#### 4.2.2 Les Blocs 22 et 23 de Septembre 2020

<b>22</b>	<b>Bordereau de cotisation due</b>		
22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale		79484650100011
22.003	Date de début de période de rattachement		01092020
22.004	Date de fin de période de rattachement		30092020
22.005	Montant total de cotisations		6304.00
23	<b>Cotisation agrégée</b>		
23.001	Code de cotisation		051
23.002	Qualifiant d'assiette		920 / 920-Autre assiette
23.004	Montant d'assiette		4270.00
23.005	Montant de cotisation		0.00
23	<b>Cotisation agrégée</b>		

#### Le Bloc 22 de Septembre 2020

=

Total des charges de 09/20 (hors exonération Covid-19)

#### Le Bloc 23 code 051 de Septembre 2020

=

Total de l'[Aide au paiement des charges](#) dont peut bénéficier l'Etablissement sur toute la période de référence



#### 4.2.3 Les Blocs 22 et 23 des différentes périodes exonérées

<b>22</b>		<b>Bordereau de cotisation due</b>
22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	79484650100011
22.003	Date de début de période de rattachement	01022020
22.004	Date de fin de période de rattachement	29022020
22.005	Montant total de cotisations	<b>-1530.00</b>
<b>23</b>		<b>Cotisation agrégée</b>
23.001	Code de cotisation	667
23.002	Qualifiant d'assiette	921 / 921-Assiette plafonnée
23.004	Montant d'assiette	0.00
23.005	Montant de cotisation	<b>1530.00</b>
<b>22</b>		<b>Bordereau de cotisation due</b>
22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	79484650100011
22.003	Date de début de période de rattachement	01032020
22.004	Date de fin de période de rattachement	31032020
22.005	Montant total de cotisations	<b>-1530.00</b>
<b>23</b>		<b>Cotisation agrégée</b>
23.001	Code de cotisation	667
23.002	Qualifiant d'assiette	921 / 921-Assiette plafonnée
23.004	Montant d'assiette	0.00
23.005	Montant de cotisation	<b>1530.00</b>

**Les Bloc 22 des différentes périodes exonérées**  
(il y aura autant de blocs 22 que de périodes exonérées)

=

Total des Exonérations Covid-19 de la période  
(montant en négatif)

**Les Bloc 23 code 667 des différentes périodes exonérées**  
(il y aura autant de blocs 23 que de périodes exonérées)

=

Total de l'**Exonération Covid-19** dont peut bénéficier l'Etablissement sur la période  
(montant en positif)



#### 4.2.4 Les Blocs 78 et 81 des différentes périodes exonérées

<b>78</b> <b>Base assujettie</b>		
78.001	Code de base assujettie	03 / 03-Assiette brute déplafonnée
78.002	Date de début de période de rattachement	01022020
78.003	Date de fin de période de rattachement	29022020
78.004	Montant	0.00
<b>81</b> <b>Cotisation individuelle</b>		
81.001	Code de cotisation	910 / 910- Potentielle nouvelle cotisation C
81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	79484650100011
81.003	Montant d'assiette	1800.00
81.004	Montant de cotisation	-180.90
<b>78</b> <b>Base assujettie</b>		
78.001	Code de base assujettie	03 / 03-Assiette brute déplafonnée
78.002	Date de début de période de rattachement	01032020
78.003	Date de fin de période de rattachement	31032020
78.004	Montant	0.00
<b>81</b> <b>Cotisation individuelle</b>		
81.001	Code de cotisation	910 / 910- Potentielle nouvelle cotisation C
81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	79484650100011
81.003	Montant d'assiette	1800.00
81.004	Montant de cotisation	-180.90

**Les Bloc 78 des différentes périodes exonérées**  
(il y aura autant de blocs 78 que de périodes exonérées)

=

Période de rattachement de l'Exonération Covid-19

**Les Bloc 81 code 910 des différentes périodes exonérées**

=

Montant de l'**Exonération Covid-19** d'un salarié sur une période  
(montant en négatif)



## 4.3 La DSN MSA de Septembre 2020



### 4.3.1 Le Bloc 20 de Versement

<b>20</b>	<b>Versement organisme de protection sociale</b>	
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	DMSA69
20.003	BIC	AGRIFRPP869
20.004	IBAN	FR7616906130035100900097135
<b>20.005</b>	<b>Montant du versement</b>	<b>562.25</b>
20.006	Date de début de période de rattachement	01092020
20.007	Date de fin de période de rattachement	30092020
20.010	Mode de paiement	05 / 05-prélèvement SEPA
20.011	Date de paiement	25102020

#### Le montant du versement de Septembre 2020

=

Total des charges MSA de Septembre 2020

-

Le total des exonérations Covid-19 de toute la période de référence



#### 4.3.2 Le Bloc 82 de Septembre 2020

82	Cotisation établissement	
82.001	Valeur	1629.00
82.002	Code de cotisation	023 / 023-Cotisation assise sur le chiffre d'affaire
82.003	Date de début de période de rattachement	01092020
82.004	Date de fin de période de rattachement	30092020
82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	DMSA69

#### Le Bloc 82 de Septembre 2020

=

Total de l'[Aide au paiement des charges](#) dont peut bénéficier l'Etablissement sur toute la période de référence



#### 4.3.3 Les Blocs 78 et 81 des différentes périodes exonérées

<b>78</b> <b>Base assujettie</b>		
78.001	Code de base assujettie	03 / 03-Assiette brute déplafonnée
78.002	Date de début de période de rattachement	01022020
78.003	Date de fin de période de rattachement	29022020
78.004	Montant	0.00
<b>81</b> <b>Cotisation individuelle</b>		
81.001	Code de cotisation	910 / 910- Potentielle nouvelle cotisation C
81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	DMSA69
81.003	Montant d'assiette	1700.00
81.004	Montant de cotisation	-111.52
<b>78</b> <b>Base assujettie</b>		
78.001	Code de base assujettie	03 / 03-Assiette brute déplafonnée
78.002	Date de début de période de rattachement	01032020
78.003	Date de fin de période de rattachement	31032020
78.004	Montant	0.00
<b>81</b> <b>Cotisation individuelle</b>		
81.001	Code de cotisation	910 / 910- Potentielle nouvelle cotisation C
81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	DMSA69
81.003	Montant d'assiette	1700.00
81.004	Montant de cotisation	-111.52

**Les Blocs 78 des différentes périodes exonérées**  
(il y aura autant de blocs 78 que de périodes exonérées)

=

Période de rattachement de l'Exonération Covid-19

**Les Blocs 81 code 910 des différentes périodes exonérées**

=

Montant de l'**Exonération Covid-19** d'un salarié sur une période  
(montant en négatif)



## 5 LA MODIFICATION DU PAIEMENT

### 5.1 La modification du paiement URSSAF



Si une **Aide au paiement des charges** s'est calculée et s'est déclarée dans le Bloc 23 code 051, alors il est possible de modifier le montant du versement à l'URSSAF de la DSN de Septembre 2020 (*et des suivantes les cas*).

23.001	Code de cotisation	051
23.002	Qualifiant d'assiette	920 / 920-Autre assiette
23.004	Montant d'assiette	4270.00
23.005	Montant de cotisation	0.00

**2 cas de figures :**

- Etablissement à jour de ses cotisations :**  
Modifier le Bloc 20 de versement en fonction du montant dont il peut bénéficier.
- Etablissement ayant déjà bénéficié d'un report de paiement :**  
C'est directement l'URSSAF qui imputera les sommes sur le montant restant dû, il n'a pas lieu de modifier le Bloc 20 de l'URSSAF.

Menu : Gestion/Société/Onglet Etablissements/Centres de cotisat./URSSAF/Onglet Paiement DSN

The screenshot shows the 'Etablissements' tab for URSSAF. The main window displays a list of affiliated centers (URSSAF, Pôle Emploi, Retraite/Prévoyance) with their respective codes and names. On the right, a sidebar provides navigation links for Identité, Infos juridiques, Centres cotisat., Planning, Paramétrages, DSN, Options, and Commentaire. At the bottom, there are buttons for Ajouter, Modifier, Supprimer, and Contrôle des affiliations. A service selection section at the bottom left shows 'Service de santé au Travail' with 'Code du centre' set to '001' and 'ASSOCIATION INTERENTREPRISE DE MEDECINE DU TRAVAIL DU BAS-RHIN'.



Modification des centres de cotisation

URSSAF Pôle Emploi MALAKOFF MEDERIC Prévoyance Groupe AG2R (REUNICA) Retraite

Code caisse : U827 URSSAF Rhône-Alpes  
N° d'affiliation : U827 Urssaf Rhône-Alpes

Paramétrages DUCS Paramétrages EDI Règlement Règlement 2 DSN Paiement DSN

Fraction 1/1

**Récapitulatif des paiements des cotisations sociales dues**

Mensuel				Trimestriel		Régularisations	
Mois	Montant payé	Mois	Montant payé	Mois	Montant payé	Montant	Mois
01	6304.00	02	6304.00	03	6304.00	12608.00	18912.00
04	3739.00	05	6955.00	06	6304.00	16998.00	16998.00
07	6304.00	08	6304.00	09	1714.00	12608.00	14322.00
10		11				0.00	0.00

**EXEMPLE**

**Paiement par :** Télérèglement  
Légende : Valeur calculée Valeur saisie Valeur modifiée par la clôture

**Total annuel** 42214.00 50232.00

**Total** -1714.00

Valider  Quitter

- Si le montant de l'Aide est supérieur au total à payer de 09/20, alors il faut saisir le montant égal au total à payer de 09/20 en négatif et répéter l'opération si besoin les mois suivants.
- Si le montant de l'Aide est inférieur au total à payer de 09/20, alors il faut saisir le montant de l'Aide total à déduire.



Une fois le montant modifié, il faut relancer la préparation de la DSN pour que cette modification soit prise en compte.



## 5.2 La modification du paiement MSA



Si une **Aide au paiement des charges** s'est calculée et s'est déclarée dans le Bloc 82 code 023, alors il est possible de modifier le montant du versement à la MSA de la DSN de Septembre 2020 (*et des suivantes selon les cas*).

82.001	Valeur	1629.00
82.002	Code de cotisation	023 / 023-Cotisation assise sur le chiffre d'affaire
82.003	Date de début de période de rattachement	01092020
82.004	Date de fin de période de rattachement	30092020
82.005	Référence réglementaire ou contractuelle	DMSA69

**2 cas de figures :**

- Etablissement à jour de ses cotisations :**  
Modifier le Bloc 20 de versement en fonction du montant dont il peut bénéficier.
- Etablissement ayant déjà bénéficié d'un report de paiement :**  
C'est directement la MSA qui imputera les sommes sur le montant restant dû, il n'a pas lieu de modifier le Bloc 20 de la MSA.

Menu : Gestion/Société/Onglet Etablissements/Centres de cotisat./MSA/Onglet Paiement DSN

The screenshot shows a software interface for managing MSA entities. The main window title is "Sociétés FORMATION - Etablissements [00004] - MSA". The top bar includes a date field "Période courante 09/2020" and a status "valide à partir du 01/01/2020". The interface is divided into several sections: a list of entities, a code caisse dropdown, an address dropdown, and a service de santé au travail section. A right-hand sidebar lists various tabs: Identité, Infos juridiques, Centres cotisat. (which is selected), Planning, Paramétrages, DSN, Options, and Commentaire. At the bottom, there are navigation buttons (back, forward, search, etc.) and a toolbar with icons for Create, Delete, Validate, and Quit.



- Si le montant de l'Aide est inférieur au total à payer de 09/20, alors il faut saisir le montant à régler sur 09/20 (*total des charges de 09/20 – montant de l'Aide*)

Modification des centres de cotisation

AGRI Prévoyance ALLIANCE - AGRICA Retraite MSA

Code caisse	69MO	MSA du Rhône	
N° d'affiliation		Adresse	Adresse Principale

Paramétrages DUCS Paramétrages EDI Règlement Règlement 2 DSN Paiement DSN

Fraction 1/1

**Récapitulatif des paiements des cotisations sociales dues**

Mensuel			Trimestriel		
Mois	Montant payé	Mois	Montant payé	Mois	Montant payé
01	608.11	02	895.72	03	895.72
04	895.72	05	895.72	06	895.72
07	895.72	08	896.40	09	300.00
10		11			562.25

**EXEMPLE**

Trimestre	Montant payé
1er	2399.55
2ème	2687.16
3ème	2092.12
4ème	0.00

**Total annuel** **7178.83**  
7441.08

Paiement par : Télérèglement

Légende : Valeur calculée Valeur saisie Valeur modifiée par la dotation

Valider  Quitter



- Si le montant de l'Aide est supérieur au total à payer de 09/20, alors il faut neutraliser le paiement en saisissant « 0 » et répéter l'opération si besoin les mois suivants.

Modification des centres de cotisation

AGRI Prévoyance ALLIANCE - AGRICA Retraite MSA

Code caisse : 69MO MSA du Rhône  
N° d'affiliation : Adresse : Adresse Principale

Paramétrages DUCS Paramétrages EDI Règlement Règlement 2 DSN Paiement DSN

Fraction 1/1

Récapitulatif des paiements des cotisations sociales dues

Mensuel			Trimestriel		
Mois	Montant payé	Mois	Montant payé	Mois	Montant payé
01	608.11	02	895.72	03	895.72
04	895.72	05	895.72	06	895.72
07	895.72	08	896.40	09	0.00
10		11			562.25

**EXEMPLE**

Trimestre	Montant payé
1er	2399.55
2ème	2687.16
3ème	1792.12
4ème	0.00

**Total annuel** 6878.83  
7441.08

Paiement par : Télérèglement  
Légende : Valeur calculée Valeur saisie Valeur modifiée par la dotation

Valider Quitter



Une fois le montant modifié ou neutralisé, il faut relancer la préparation de la DSN pour que cette modification soit prise en compte.

### 5.3 Lien utile vers DSN info

Lien concernant les modalités déclaratives en DSN d'une mesure d'aide au paiement des cotisations pour les entreprises affectées par la crise sanitaire :

[https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail\\_dsn/a\\_id/2349#:~:text=Le%20CTP%20%C2%AB%20051%20%C2%BB%20est%20%C3%A0,Qualifiant%20d'assiette%20%2D%20S21.](https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2349#:~:text=Le%20CTP%20%C2%AB%20051%20%C2%BB%20est%20%C3%A0,Qualifiant%20d'assiette%20%2D%20S21.)



## 6 CAS PARTICULIERS

Dans certains cas, le mandataire social peut bénéficier d'un montant forfaitaire au titre de l'aide au paiement des charges.

C'est à l'utilisateur de s'assurer que l'entreprise peut bénéficier de l'aide au paiement des charges forfaitaire pour le mandataire social.

En cas de doute sur votre éligibilité, rapprochez-vous de votre URSSAF.

Cette aide doit être déclarée sur le CTP 051 dans la DSN de septembre 2020.

Il convient d'utiliser le module de régularisation d'un code CTP Urssaf afin d'alimenter la dsn.

**Menu : DSN / Régularisation d'un code CTP URSSAF**

**Exemple d'application de l'aide :**

Une entreprise bénéficie d'une aide au paiement des charges de **2400** euros pour le mandataire.

Par défaut, Pégase applique 20% pour déterminer le montant d'aide au paiement des charges.

Dans le module, il faut saisir alors le montant de l'aide au paiement des charges majorée en effectuant le calcul suivant : **2400 / 20% = 12000**.



- Sur la DSN : le logiciel effectuera le calcul suivant **12000 \* 20% =2400**.

23 Cotisation agrégée		
23.001	Code de cotisation	051
23.002	Qualifiant d'assiette	920 / 920-Autre assiette
23.004	Montant d'assiette	2400.00
23.005	Montant de cotisation	0.00

- Si une aide au paiement des charges a été calculée pour les autres salariés, le logiciel cumulera l'aide au paiement émanant des bulletins et celle du module de régularisation sur un même bloc pour le CTP 051.